

# DÉCISION DU MAIRE

23 / 018

## Service Assurance

A.BAYERE/T.CAFIOT  
Dossier n°22-032

## REGLEMENT DE SINISTRE PAR LA SMACL

Voirie et mobilier urbain endommagés par un véhicule

Le Maire de la commune de Montgeron,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°22/37 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°8 autorisant Madame le Maire à « Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes » ;

Considérant le sinistre du 12/08/2022 au cours duquel un véhicule incendié a endommagé une barrière et le goudron devant le gymnase Picot au 54 rue de Mainville ;

Considérant que le sinistre a été déclaré à la SMACL, l'assureur de la Commune ;

Considérant que le montant des dommages s'élève à 2 642.46 € TTC (Deux mille six cent quarante-deux euros et quarante-six centimes) ;

Considérant qu'aucune franchise n'est déduite ;

Considérant qu'un règlement par virement d'un montant de 2 642.46 € TTC (Deux mille six cent quarante-deux euros et quarante-six centimes) va être adressé par la SMACL ;

## DECIDE

**Article 1 :** D'accepter le virement d'indemnisation versé par la SMACL d'un montant de 2 642.46 € au titre des dommages occasionnés au 54 rue de Mainville.

**Article 2 :** D'imputer la recette correspondante sur le budget en cours au chapitre 75888 « Autres produits ».

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé(e) de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à(aux) l'intéressé(s).

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 01 FEV. 2023

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile de France

